

Date: Mon, 11 Jun 2007 19:17:48 +0200 (CEST)

Objet: [MasiwaMane] Procès Bob Denard

Salam à tous.

Journée funeste, s'il en est, pour les Comores et les Comoriens. Ce 8 juin 2007 à Paris, tout au long de ce procès en appel du mercenaire français Bob Denard, flanqué de ses acolytes, encadrés par une flopée d'avocats. Face à eux, personne pour réfuter leurs thèses erronées, ou à tout le moins, faire valoir le bon droit du peuple comorien, sans cesse bafoué et humilié. C'est un procès bizarre, à sens unique, entaché selon la défense de "la défection indécente et irrespectueuse de la partie civile". "C'est un manque de respect manifeste, renchérit-elle qui en dit long sur les incohérences et le manque de sérieux, maintes fois dénoncés dans ce dossier". Bref, cette providentielle défaillance des Comoriens qui ne se sont même pas donner la peine d'envoyer le moindre représentant (*ni conseil, ni avocat, ni représentant de l'ambassade...ni partie civile*), lors de cette dernière journée du procès en appel que l'on disait décisive, a fait le chou gras du tir groupé aussi bien des prévenus que des avocats des mercenaires (*un peu moins d'une dizaine*), qui n'en demandaient pas tant. Pour tout dire, on était en tout et pour tout, 3 Comoriens dans le public.

Maître Elie Hatem, l'avocat de Bob Denard, déroule tranquillement sa plaidoirie en commençant par récuser le terme de "association de malfaiteurs" pour la bonne raison, selon lui, que :

1. Bob Denard et ses amis, ont toujours agi en bonne intelligence avec les autorités françaises, même si cela s'est toujours fait dans l'opacité des officines de la Françafrique. Sinon se demande-t-il,

- comment se fait-il que Bob Denard condamné en avril 1993 (*soit deux ans avant le coup d'Etat aux Comores*) à une peine de cinq ans de prison avec sursis pour une tentative de coup d'Etat au Bénin en janvier 1977, ait pu trouver les moyens de fomenter un coup d'Etat depuis la France, sans éveiller le moindre soupçon.

- comment se fait-il, qu'à leur débarquement aux Comores, les mercenaires soient accueillis sur place, avec tant de bienveillance par un officier français de la GIGN, chargé de la protection rapprochée du président comorien Djohar. Un officier qui a su neutraliser ses subordonnés comoriens et négocier la reddition du président Djohar, avant de disparaître, sans jamais être entendu par la justice française.

- qu'est ce qui a fait dire au premier ministre français de l'époque, Alain Juppé à la télévision, (*avant de se rétracter sous la pression de la Communauté internationale*), "qu'il était hors de question que la France intervienne", [*alors que l'accord de défense qui lie la France aux Comores toujours en vigueur, devait jouer. NDLR*], si ce n'est la garantie de soutien des autorités françaises, qui a toujours prévalu, pour couvrir les « missions » de Bob Denard et de ses hommes, toujours en service commandé avec au bas mot, « le feu orange » de ces mêmes autorités françaises.

2. Il n'y a pas eu « une goutte de sang versé », croit-il pouvoir dire, dans la mesure où sur place aux Comores, Bob Denard et ses hommes agissaient en terrain conquis. Aussi bien les responsables de l'armée et la classe politique les ont reçu à bras ouvert, selon maître Elie Hatem.

3. Elie Hatem va jusqu'à dire, que même la diaspora comorienne lui apporte son soutien, si il en juge par la lettre du [*prétendu NDLAR*] président des Comoriens de l'extérieur M. Bacar Islam [*Bacar Giscard NDLR*].

Profitant de l'absence criante de la partie civile, Maître Elie Hatem, dans sa plaidoirie essaie de démontrer l'irrecevabilité des prétentions comoriennes dans la mesure où, selon lui, en dehors du fait que la partie civile est physiquement inexistante, l'existence même de l'entité plaignante est loin d'être démontrée. S'agit-il de l'Etat ? si oui, de quel Etat ? Du gouvernement ? si oui, de quel gouvernement ? Celui de l'Union ? De la Grande Comore ? De Mohéli ? D'Anjouan, "dont je fus un moment désigné pour en être le représentant" ? annonce-il en souriant. Et maître Elie Hatem enfonce le clou en clamant "Même SOS Démocratie parle de l'île autonome d'Anjouan". S'en suit, une attaque en règle contre SOS Démocratie et son président Abdourahmane, auteur du communiqué versé au dossier, dont Elie Hatem a relevé les prétendues incohérences dans sa plaidoirie

- Cette association s'arroge le droit de gérer l'agenda de la cour d'appel en fixant la fin des travaux au 16 juin, alors qu'ils n'iront pas au-delà du 8, faute de plaignant...

- Cette association se contente de déplorer le soutien des Comoriens, des autorités comoriennes, des avocats comoriens, dont celui du président Djohar qui, dit-t-il, préfère se porter candidat à la présidence de l'île de la Grande Comore [*Imité par celui de l'Etat, Maître Mzimba. NDLR*].

- etc

En terminant sa plaidoirie, Elie Hatem demande la relaxe pure et simple, dans la mesure où Bob Denard très malade, est complètement ruiné.

"Verdict le 6 juillet", clame le président. "C'est le jour de la fête nationale aux Comores", lui reprend un mercenaire, bien au courant. "Ce sera alors fête pour tout le monde", plaisante un autre, content de son effet...

Je pense qu'il est fort dommage qu'un tel événement, soit passé inaperçu aux yeux de nos associations. Et plus particulièrement de la Commission TPI / CPI.

Saïd Hassane Jaffar